

# L'ÉVÉNEMENT

## JOURNAL QUOTIDIEN

Édition quotidienne, par an... \$3.00  
Édition hebdomadaire, par an... 1.00  
Invariablement payable d'avance  
On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

**Prix des Annonces**  
Six lignes, première insertion... \$0.20  
Chaque insertion subséquente... 0.10  
Chaque ligne en sus, première ins... 0.05  
Chaque ins subséquente, p. ligne.. 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT  
DU 7 DÉCEMBRE 1880.

### LES AVENTURIERS DE PARIS

(Suite.)

—Mais le comte ?  
—Le comte n'y mettra aucun obstacle, et votre mère prendra l'initiative des démarches à faire dans ce but.  
—Vous raillez, sans doute ?  
—Pas le moins du monde.  
—J'ai juré à la comtesse que je renoncerais à toute prétention, et que je me résignerais à voir le comte devenir l'époux de mademoiselle Beaulieu.  
—Ça, c'est d'un bon cœur ! Mais je vous répète que vous n'aurez qu'à vous laisser faire.  
—Je ne comprends plus.  
—Je vais essayer de me faire comprendre. Lucien de Frontenay aime mademoiselle Beaulieu, et celle-ci ne se cache pas de l'amour qu'elle lui porte.  
—Après... après...  
—Leur union est décidée, et elle doit avoir lieu prochainement.  
—Eh bien ?  
—Seulement il peut se produire tel incident qui remette tout en question.  
—Quel incident ?  
—Je viens d'apprendre que le comte Lucien de Frontenay avait disparu.  
—C'est impossible... la comtesse...  
—L'enlèvement est de cette nuit ; la comtesse l'ignorait quand elle est venue vous trouver.  
—Et il a disparu ?  
—Du moins, n'est-il pas rentré à l'hôtel ; sa mère se désole, et j'ai tout lieu de croire que la police met, en ce moment, tout en œuvre pour le retrouver.  
Rodolphe haussa les épaules et fit un geste d'incrédulité.  
—Il m'est impossible, répliqua-t-il, d'accorder à cet incident l'importance que vous prétendez lui donner... le comte est jeune ; il aura passé la nuit au cercle ; mieux encore, il aura soupé avec quelques-uns de ses amis, sous prétexte, comme on dit, d'enterrer sa vie de garçon... peut-être est-il rentré déjà chez la comtesse... et tout votre échafaudage de suppositions...  
Le baron remua lentement la tête.  
—Croyez-en ce que vous voudrez, dit-il, moi, j'ai des raisons de penser qu'il en est autrement.  
—Pourquoi, quelles raisons ?  
—Je viens de vous annoncer que la police est sur pied.  
—Eh bien ?  
—Eh bien ! elle sait déjà, à n'en pas douter, qu'il y a eu guet-apens.  
—Vous en êtes sûr ?  
—Comme de mon existence même...  
—Mais qui peut en vouloir au comte ?  
—Il n'a pas d'ennemis... tout au plus quelques envieux. On n'enlève pas un homme, à notre époque, pour des motifs aussi futiles, et le temps des disparitions mystérieuses est passé.  
—Vous croyez ?  
—On le retrouvera.  
—Et qui dit le contraire ! Seulement, on le retrouvera vivant... ou mort !...  
—Mort ! répéta Rodolphe, qui, malgré lui, frissonna.  
Le baron se pencha à son oreille.  
—Et s'il meurt... continua-t-il, si le hasard ou la fatalité veut qu'il soit ainsi ravi à l'amour de sa mère et de sa fiancée... ne voyez-vous pas quel changement cette catastrophe peut amener dans votre situation, et ce qu'il y a d'espoir pour vous dans cette supposition.  
Rodolphe se rejeta brusquement en arrière, et son regard s'attacha avec effroi sur son interlocuteur.  
—Horrible ! c'est horrible ! s'écria-t-il, hors de lui... et vous avez pensé...  
—Qu'y a-t-il là de si effrayant ?... pourquoi repousseriez-vous cette chance

due à un malheur dont, après tout vous n'êtes pas coupable ? Songez que vous seriez dès lors le seul héritier des Frontenay... qu'à votre fortune personnelle qui serait considérable, viendrait se joindre celle de mademoiselle Beaulieu qui ne l'est pas moins ! et cette perspective n'est pas de celles que l'on doit repousser sans réflexion !  
Pendant que le baron parlait, Rodolphe s'était remis à parcourir la chambre avec agitation.  
Déjà une pensée nouvelle l'avait saisi avec une autorité souveraine, et il entrevoyait mille choses qui étaient restées confuses ou cachées jusqu'alors.  
De temps à autre, il s'arrêta pour plonger son regard frémissant sur le baron, et une flamme ardente passait alors sur sa paupière qui battait.  
Enfin il alla se jeter sur un fauteuil auprès duquel Lippari se tenait debout, attendant vraisemblablement une réponse.  
—Oui ! oui ! balbutia-t-il... Qui sait ? J'ai tort peut-être, mais dans le premier moment.  
—Cela fait toujours cet effet-là... interrompit le baron... seulement à la réflexion...  
—C'est cela.  
—Donc, vous avez compris.  
—Sans doute...  
—Une catastrophe... qui rendrait définitive la disparition de votre rival...  
—Apporterait des chances à la satisfaction de mon amour.  
—N'est-ce pas ?  
—Vous avez raison...  
Rodolphe se releva — il était fort pâle... Une sueur froide perlait à son front et le glaçait... il entendait le sang affluer à son cœur jusqu'à l'étouffer...  
Lippari lui prit la main... il le laissa faire.  
—Allons, lui dit le baron, vous voilà tout à fait raisonnable... vous irez voir la comtesse... ne lui dites rien de ce que je viens de vous confier... et, ce soir, venez souper avec moi...  
—Oh cela !  
—Chez Rose...  
—Vous voulez que j'aille chez cette fille...  
Le baron sourit.  
—Vous n'ignorez pas qu'elle vous aime... répondit-il. Je lui ai dit que vous étiez libre... et pendant l'interrogatoire...  
Rodolphe fit un violent effort sur lui-même pour demeurer calme.  
—Soit ! fit-il, soit ! vous faites de moi ce que vous voulez, mais il me semble qu'en ce moment, j'ai perdu toute volonté.  
—A ce soir, alors.  
—A ce soir... oui... je serai exact.  
Le baron s'éloigna.  
Rodolphe l'accompagna jusqu'à la porte, et quand il l'eut fermée derrière lui, il se détourna avec horreur, et prit sa tête dans ses mains.  
—Cet homme ! cet homme ! murmura-t-il : oui, certes, je serai exact, et avant que la nuit soit passée... j'aurai pénétré le secret qu'il cache à tous.

XVII

Le soir, vers sept heures, ainsi qu'il s'y était engagé, Rodolphe se faisait conduire chez mademoiselle Rose Pompon.  
Comme sa voiture atteignait le seuil du petit hôtel, il se rencontra avec le baron Lippari qui arrivait.  
Lippari vint à lui la main tendue.  
—Voilà qui est parfait, dit-il avec enjouement, vous êtes exact et c'est d'un bon augure pour l'avenir.  
—Je vous l'avais promis, répondit Rodolphe.  
—Et c'est ce dont je vous loue, mon jeune ami ; tenir sa parole n'est pas, à notre époque, chose si fréquente, que je ne tiens à vous en féliciter... et puis, à vrai dire, je craignais que vous ne vinssiez pas.  
—Pourquoi donc ?  
—Eh ! le sait-on, j'ai remarqué une certaine hésitation tantôt, dans votre attitude, et je redoutais qu'à la réflexion...

—C'est justement parce que j'ai réfléchi, que me voici.  
—A la bonne heure ! j'ajoute que vous avez bien fait, car de la résolution que vous avez prise dépendent votre bonheur et votre fortune à venir.  
—Entrons-nous ! interrompit Rodolphe, en faisant un pas pour quitter le trottoir.  
—Entrons ! répondit le baron.  
Et ils se dirigèrent vers l'hôtel.  
Rose Pompon les attendait ; dans l'après-midi, elle avait été prévenue par Lippari, et s'était préparée à recevoir ses deux hôtes.  
—Je n'ai pas besoin de vous rappeler que Rose vous aime ! reprit Lippari en traversant la cour de l'hôtel ; il y a longtemps que la pauvre enfant cache cet amour dédaigné, et c'est avec une véritable ivresse qu'elle a accueilli l'espoir de vous posséder toute une soirée.  
—Nous y serons seuls ! objecta Rodolphe.  
—Oui et non, répondit le baron.  
—Comment ?  
—Nous dînerons seuls ! mais c'est le jour de Rose... et ce soir, il y aura réception.  
—Après tout, cela importe peu.  
—Voilà qui est parler ! répliqua le baron avec une satisfaction non équivoque, et permettez-moi de vous dire que votre tenue m'enchantait particulièrement.  
—Que voulez-vous dire ?  
—Eh ! sans doute, depuis que je vous connais, j'ai souvent déploré, de votre part, cette sorte de détachement des choses du monde où nous allons entrer. Que diable ! il faut être de son siècle, et je constate avec plaisir que vous n'êtes plus le même homme.  
—Vous trouvez.  
—J'en suis ravi ! dans la vie, voyez-vous, il importe de rester toujours supérieur à ce que l'on fait, et à vous voir ainsi résolu, je suis désormais assuré qu'aucun obstacle humain ne pourra plus nous arrêter.  
Rodolphe s'inclina sans répondre... mais si Lippari l'eût observé attentivement à ce moment, il eût remarqué sur sa lèvre un pli railleur qui ne lui était pas habituel.  
Ils venaient de pénétrer dans le vestibule ; un valet en livrée les avait débarrassés de leurs pardessus... et ils entrèrent dans le salon du rez-de-chaussée.  
Rose Pompon vint au-devant d'eux, le visage épanoui.  
—Ah ! que c'est bien à vous, et que je vous remercie, dit-elle en s'adressant à Rodolphe, vrai ! c'est gentil de votre part, et vous me voyez bien heureuse.  
—Vous me comblez, ma chère enfant, répondit Rodolphe, et croyez...  
—Non ! n'expliquez rien, fit la jeune femme, vous voilà, c'est tout ce que je pouvais espérer. Donnez-moi votre bras et passons dans la salle à manger.  
Quelques secondes après, ils se mettaient à table.  
Le dîner fut charmant et Rodolphe y prit un plaisir extrême.  
Le baron était un délicieux causeur ; il avait beaucoup voyagé, il vivait à Paris dans un monde, — un demi-monde, — dont il connaissait tous les mystères et toutes les intrigues ; il avait une manière à lui de parler de certaines choses, et ses paradoxes audacieux empruntaient un accent particulier qui n'était pas sans saveur.  
Quand à Rose, elle était merveilleusement douée pour donner la réplique à un pareil partenaire. Elle avait cet esprit primesautier des femmes libres que rien ne déconcerte et qui, une fois dégagée de ses dernières entraves, saute et pétille comme le champagne qui a jeté sa coiffe d'argent au plafond.  
Rodolphe, d'ordinaire si calme et si réservé, était ébloui. Il buvait peu, mais il écoutait et regardait, et les yeux de Rose, ainsi que les réparties du baron lui communiquaient une sorte d'ivresse relative.  
A un moment, Lippari se leva de table et alla fumer un cigare dans un boudoir voisin.

(A continuer.)

### Chromos découpés

En paquets assortis, pour Albums, Scrap-book, Calépins, etc., contenant des Chromos de Fleurs en relief, de Figures, Oiseaux, Papillons, etc. N'importe lequel des paquets suivants, savoir : A, B, C, D, E, F, G, H, sera envoyé franco de port, sur réception de 25 cents. Aussi—Cartes pour Noël et le Jour de l'An en paquets de 25 cents, par STANLEY, Québec, 8 novembre 1880—Inq&h

### A. Th. J. LeVasseur NOTAIRE PUBLIC

A l'honneur d'annoncer au public et particulièrement à ses amis qu'il vient d'ouvrir un bureau au

No. 98, rue St. Pierre, B.-V.

Il tiendra aussi bureau à sa résidence privée.

No. 110, rue Fleury, St. Roch,

de 7 à 9 heures le matin et de 6 à 9 heures le soir. Il s'occupera d'affaires de toute espèce et de collection, à part les affaires professionnelles. Argent à prêter à conditions très-avantageuses, sur garanties hypothécaires et sur billets promissaires.

A. TH. J. LEVASSEUR, N. P.

Québec, 28 octobre 1880—6m

### Voici le moment de voir à vos FOURRURES.

Magnifique assortiment comprenant Casaque de Dames, Manchons, Pélerines, etc., etc. Pardessus pour Hommes, Casques, Gants, etc. Robes de Carole en Peau de Loup, de Chèvre, de Buffle, etc.

LE TOUT A TRES-BAS PRIX

### CHEZ J. C. PATERSON.

27, RUE BUADE.

Québec, 15 octobre 1880.

### NOUVEAUTES.

Nous sommes heureux de pouvoir offrir au public et aux étrangers un bel assortiment de Marchandises de Nouveautés dans les derniers goûts en Gants de Kid, Dentelle de Fil, Rubans, Soies et Satins, Broderies, Corsets perfectionnés pour Dames et Enfants, Mouchoirs, etc., etc. Le département pour Messieurs est au complet et mérite tout spécialement l'attention de ceux qui ont maintenant besoin de Collets, Poignets, Chemises Blanches, Chemises de Couleur, Gants de Kid, Cravates, Bas de Coton et de Mérino. Aussi—Une quantité de boîtes Cannes de fausse laine venant directement de New-York.

LE TOUT A DES PRIX TRES MODERES.

### CHEZ BELAND, GARNEAU & CIE.,

No. 146, rue St. Jean.

EN FACE DU MARCHÉ MONTCALM.

Québec, 19 juin 1880.



### Le Tabac Dore Floconneux

Est le meilleur tabac à fumer qui ait encore été introduit en Canada. Il est manufacturé avec le meilleur choix de feuilles du vieux tabac brillant de la Virginie. (La feuille avec laquelle ce tabac est manufacturé coûte plus cher, non prouvé, que tout autre tabac manufacturé en Canada et prêt à être fumé.)  
Il est pur de tout mélange et mis en paquets élégants.  
En vente chez tous les détaillants licenciés du Canada.

Manufacturé par la  
COMPAGNIE DE TABAC GLOBE,  
Windsor, Ontario.  
13 septembre 1880.

### REMEDE SPECIFIQUE DE GRAY

Le GRAND remède anglais pour la grippe, l'infirmité pour la faiblesse séminale, la spermatorrhée, impuissance et toutes les maladies qui sont les suites des habitudes honnêtes : perte de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissements de la vue, déréglé prématuré et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet, que nous envoyons gratis par la maille. Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franco de port sur réception de la somme requise.  
En vente chez R. McLeod et Jno. E. Burke, rue la Fabrique ; J. J. Veillon, 122, rue St. Joseph, St. Roch ; P. Mathie et J. Vernier, rue St. Jean, et tous les pharmaciens de Québec.  
CIE. DE MEDECINE DE GRAY, Toronto, Ontario, Canada.  
17 mai 1880—Inq&h

### Poisson ! Poisson !

400 BARILS MORUE No. 1.  
100 " MORUE No. 2.  
100 " GRANDE MORUE.  
MORUE EN DRAFT.  
HARENG LABRADOR No. 1.  
HARENG No. 2.  
SAUMON, TRUITE, ANGUILE, ETC.  
PETIT HARENG A BAS PRIX.  
HUILE DE LOUP-MARIN.  
HUILE DE MORUE.

### J. B. Renaud & Cie.

72 a 82, RUE ST. PAUL.

Québec, 27 octobre 1880.

### Biere et Porter de Fletcher

Bureau: 29, rue St. Joseph.

Nouvel approvisionnement venant d'être reçu.

### BISCUITS DE FLETCHER ET CRACKERS DE BOSTON.

Adressez les commandes au Bureau, 29, rue St. Joseph, St. Roch. La Bière et le Porter sont livrés à domicile sans charge extra.  
Québec, 16 septembre 1880—3m

### Chemin de Fer Q. M. O. & C.

### CHANGEMENT D'HEURES.

A PARTIR DE

### Mercredi, 23 Juin

Les trains partiront comme suit :

	MIXTE.	MAILLE.	EXPRESS.
Départ de Hoche-			
laga pour Hull..	1.00 a.m.	8.30 a.m.	5.15 p.m.
Arrivée à Hull..	10.30 a.m.	12.40 p.m.	9.25 p.m.
Départ de Hull			
pour Hoche-	1.00 a.m.	8.30 a.m.	5.05 p.m.
laga	10.30 a.m.	12.30 p.m.	9.15 p.m.
		Passagers	
		de Nuit.	
Départ de Hoche-			
laga pour Québec	6.00 p.m.	10.00 p.m.	3.00 p.m.
Arrivée à Québec	8.00 p.m.	6.30 a.m.	9.25 p.m.
Départ de Québec			
pour Hoche-	5.30 p.m.	9.30 p.m.	10.10 a.m.
laga	8.00 a.m.	6.30 a.m.	4.40 p.m.
Départ de Hoche-			
laga pour St.			
Jérôme	5.30 p.m.		
Arrivée à St. Jérôme	7.15 p.m.	Mixte.	
Départ de St. Jérôme			
pour Hoche-			
laga			9.00 a.m.
Arrivée à Hoche-			
laga			

(Des convois spéciaux font le service entre Hull et Aylmer.)

Les trains laissent la station du Mile End 7 minutes plus tard.

De magnifiques Chars-Palais sont attachés à tous les convois de Passagers, et des Chars-Dor-toirs sont attachés aux convois de Nuit.

Les Trains qui vont à Ottawa ou qui en arrivent se relient avec les Trains qui arrivent et qui partent pour Québec.

Tous les Trains circulent d'après l'heure de Montréal.

Bureau Général, 13, Carré de la Place d'Armes.

Bureau pour la vente des Billets, 22, rue St. Jacques.

L. A. SÉNÉCAL.

Surintendant Général.

22 juin 1880.

### Les Agriculteurs !

Les ouvriers, les hommes de profession, et généralement tous les hommes ont besoin, à cette saison de l'année, de quelque chose pour restaurer le système et se préparer à supporter la fatigue.

### LA VITALINE

opérera en ce sens, en purifiant le sang.

### PRENEZ LA VITALINE

pour toutes les maladies des reins.  
En vente chez R. McLeod et Jno. E. Burke, rue la Fabrique ; J. J. Veillon, 122, rue St. Joseph, St. Roch ; P. Mathie et J. Vernier, rue St. Jean, et chez tous les pharmaciens de Québec.  
PRIX—\$1.00 la bouteille.

CIE. DE MEDECINE DE GRAY, Toronto.

12 juillet 1880.

**HAOHA**

Nouveau Breuvage !  
A meilleur marché, Meilleur Agréable au goût plus nourrissant que le Thé ou le Café.  
Recommandé par les plus hautes Autorités médicales 1/2 lb. 20c. 1 lb. 40c. En vente chez tous les Pharmaciens. Agents de Québec, MILLER, WILKINSON & Co., 33, 34 et 35, St. François, Montréal.

ANNONCES NOUVELLES.

Tabac "Prince Imperial."
Salle de Musique—Mme. Theresa Carreno.
Enean de beaux Meubles, Piano, etc.—Octav. Lemieux & Cie.
Présents pour les Fêtes—Fyfe, Wright & Leitch.
Nouvelles Etottes pour Robes—Glover, Fry & Cie
Pas de déception—N. Garneau.

QUEBEC,

MARDI, 7 DECEMBRE 1880.

LETTRES DE PARIS.

Paris, 19 novembre.

La Chambre a fait un peu silence pour écouter le Sénat. Le véritable objet de l'interpellation de M. Buffet était de faire parler M. de Freycinet. On comptait qu'il se plaindrait des procédés de M. Gambetta et l'accuserait de l'avoir fait glisser du pouvoir; on espérait un peu qu'il voterait contre le ministre qui a succédé au sien. Mais l'ancien premier ministre est un homme de trop de tact pour verser dans les défauts ordinaires des ambitieux vulgaires. Il a su dans ses explications, garder une parfaite mesure à l'égard de tout le monde, recueillir les applaudissements de la droite sans s'aliéner les sympathies de la gauche; et après avoir exposé son dissentiment avec ses anciens collègues, il a pu sans inconséquence voter avec eux. Rare triomphe à coup sûr que celui-là, surtout lorsqu'on le remporte au milieu de tant d'agitations! Aussi la France a-t-elle pu intituler l'article dans lequel elle appréciait l'exposé de la chute de M. de Freycinet fait par lui-même: Le ministre de demain. Sédult lui-même par cet exposé si lucide qui montrait comme toutes les difficultés se fussent aplanies sous la main de l'habile homme, si le pouvoir ne lui avait échappé, le Gaulois s'est écrié: Ah! quel dommage que nous ne soyons pas toujours gouvernés par des ministres qui ne le sont plus! comme ils gouvernent bien lorsqu'ils ne gouvernent plus!

Il résulte très-clairement, à mon sens, du discours de M. de Freycinet qu'il a été l'auteur de sa propre chute et que Gambetta n'a pas eu à y mettre la main. Il était dans une position fautive: tôt ou tard, elle devait lui être fatale. Il avait hérité de l'article sept malgré lui; il avait sévi contre les jésuites malgré lui: en un mot, il n'approuvait pas la politique qu'il était obligé de suivre. A chaque instant, il espérait s'y dérober.

"J'ai accepté cette politique," dit-il, sans l'avoir recherchée et sans me faire illusion sur ses résultats! Je sais combien les querelles religieuses sont longues à apaiser, quels germes vivaces elles laissent après elles, et quels embarras cruels elles peuvent causer à un gouvernement et à un pays."

Tout cela est fort juste; mais comment M. de Freycinet espérait-il pouvoir faire rebrousser chemin à la majorité de la Chambre, engagée dans cette voie funeste? Son habileté aurait-elle suffi? Elle est grande, mais la tâche était rude. Le Président Grévy n'a pas cru la chose possible, et à son grand regret, car il n'y a pas de comparaison à établir entre le prestige et l'art parlementaire de ces deux hommes, il a laissé partir M. de Freycinet et retenu M. Jules Ferry. Maintenant que le terrain est déblayé par l'exécution des décrets, rien n'empêche qu'un jour ou l'autre M. de Freycinet ne revienne au pouvoir. C'est ce qu'annonce la France, comme on l'a vu, et c'est ce que bien d'autres républicains semblent prévoir.

M. Buffet et M. Chesnelong, le premier avec aigreur, le second avec fougue, ont attaqué le cabinet au cours de cette discussion. Il a été abandonné par M. Laboulaye et par M. Jules Simon qui ont protesté contre les atteintes portées par le pouvoir à la liberté. Seul, M. Jules Ferry a défendu sa politique. M. Laboulaye a fait à cette politique un reproche, vrai sans doute, mais qui a fait sourire.

"Croyez-vous, a-t-il dit, que depuis un an la République ait beaucoup gagné? que les républicains soient plus

nombreux? Vous avez aujourd'hui contre vous: les catholiques, les libéraux, les magistrats et les femmes. Croyez-vous que les femmes qu'on a expulsées des chapelles portent la République dans leur cœur? Non, elles ont la haine de la République, et on ne résiste guère à l'influence des femmes."

MM. Jules Simon et Laboulaye n'ont pu entraîner tous leurs amis; le centre-gauche s'est divisé, et le ministère a obtenu une majorité de sept voix, les trois ministres démissionnaires votant avec lui l'ordre du jour pur et simple: vote de convenance, a-t-on dit.

Quoiqu'ils ne votent pas toujours ensemble, MM. de Freycinet, Jules Simon et Laboulaye sont des esprits du même ordre. Ils formeraient ensemble un ministère qui charmerait tout au moins ses auditeurs. Ils parlent tous les trois à ravir, M. Jules Simon avec une grâce de diction incomparable, M. de Freycinet avec une adresse infinie, M. Laboulaye avec beaucoup de finesse. Mais la démocratie monte et la voix des sirènes devient de jour en jour plus impuissante à dominer le vacarme de ses flots. Puis, les vieux partis sont toujours là, ne voulant rien céder du passé. Si un pareil ministère se formait, il aurait à la fois contre lui la majorité de la Chambre penchant vers le radicalisme intolérant et les partis conservateurs qui ont déjà renversé une fois Jules Simon, et qui ne l'approuveraient que parce qu'il n'est pas au pouvoir. C'est pourtant un ministère de cette nuance et de ce prestige qu'il faudrait pour sauvegarder à la fois les vrais éléments conservateurs et les droits de la liberté. Seul des trois, M. de Freycinet suragera, grâce à son talent de nageur qui est du premier ordre, grâce à l'art qu'il possède de ne point perdre de vue un rivage tout en voyant vers l'autre, grâce surtout à la faveur du maître des flots, Gambetta, dont les deux autres ont depuis longtemps encouru le courroux. L'ancien premier ministre compte bien reprendre un jour la mer et il est destiné à être le ministre dirigeant du Sénat lorsque Gambetta prendra le pouvoir. Il a terminé son discours par un dithyrambe sur la conciliation qui est un jalon posé à l'entrée de la carrière, une amorce à toutes les opinions moyennes. Ce ton doucereux, cette note tendre ont agacé les radicaux qui ont qualifié de béneux l'insinuant orateur.

L'incident marquant de la chronique est la lettre du jeune Jung au Figaro dans laquelle il prend parti pour son père contre sa mère. Cette lettre a produit le plus fâcheux effet et le colonel Jung l'a désavouée. Il est déplorable que les personnes qui entourent ce collègue qui n'a encore que dix-sept ans, ne l'aient pas détourné d'un acte si inconvenant. Dans la Fiancée dont je parlais l'autre jour, Mario Uchard a traité cette situation, mais d'une façon bien délicate. Le fils se trouve un jour, en une circonstance grave, en présence de son père qui a pris soin de son enfance, et de sa mère qui jusque-là l'a abandonné. Le père, silencieux, ému et digne, attend la décision du jeune homme qui a à choisir entre les deux; la mère lui tend les bras. L'attente ne dure qu'un instant, mais la scène est d'un grand effet. Le fils porte tout à tour ses regards d'un côté et de l'autre; puis, tout à coup d'un élan dans lequel il a mis tout son cœur, il se jette dans les bras de son père, en s'écriant: Ma mère. Le fils Jung aurait bien fait de se borner au mouvement indiqué par le dramaturge.

Hier l'après-midi, le Figaro a donné aux Variétés une représentation intime en l'honneur d'Offenbach pour l'inauguration du buste du joyeux compositeur. On n'a chanté que de l'Offenbach, on n'a guère entendu que des chanteuses formées à son école. C'était comme son service artistique, et il ne pouvait être célébré qu'aux Variétés où brilla la Schneider et où règne Judic. Comme oraison funèbre on a eu la barcarolle inédite des Contes d'Hoffmann, la dernière œuvre du maître qui sera bientôt donnée à l'Opéra-comique. L'auditoire trié à la main ne se composait que de la fleur du monde boulevardier présidé par l'ex-reine d'Espagne. Il y avait des

célebrités jusqu'au paradis; il était impossible d'être admis même au parterre, et je ne sais, en ce que je vous dis de la fête, que l'écho du Figaro.

Charlotte Corday tient toujours l'affiche, nonobstant les railleries des ennemis de Ponsard. C'est une série de discours réunis que cette pièce; de là le mot de Charles Monselet: L'action marche par la seule force du Moniteur.

La nouvelle jurisprudence qui tendait à s'établir depuis quelque temps, et qui accordait les bénéfices de l'acquiescement et même de l'admiration aux femmes trompées qui se faisaient justice de leurs propres mains, vient de recevoir un échec éclatant. Les femmes qui tuent en sont indignées, et ce qu'on a appelé plaisamment la loi de Madame Lynch pourrait bien finir par avoir le sort des lois ordinaires. Le tribunal de l'Aisne a condamné à dix ans de réclusion Virginie Dumaire, qui avait tué d'un coup de pistolet son ami de cœur en train de lui échapper. Il faut espérer que cette sévérité opportune arrêtera l'épidémie qui recommence à sévir et qui porte les femmes nerveuses, à la moindre contrariété, à se servir du vitriol contre leurs maris, leurs cousins ou leurs fournisseurs.

Il fait aujourd'hui un véritable vent de Québec. Paris n'est guère habitué à pareille tourmente, bien des gens n'osent même sortir de chez eux et l'on ne rencontre dans certaines rues que des cheminées qui tombent. J'en ai compté sept à mes pieds ce matin; elles fumaient encore. Allons, il n'y pas trop à rougir de Québec lorsqu'il se prive de gaz, puisqu'il y a dans une ville comme Paris tant de cheminées qui ne tiennent pas. Il vaut encore mieux aller à tâtons que de recevoir sur la tête des ramoneurs en rupture de cheminée.

H. F.

INFORMATION.

Plusieurs compagnies à fonds social vont demander au parlement des actes d'incorporation:

1o. La Compagnie Saint-Laurent de Sauvetage du Canada, (The St. Lawrence Wrecking and Salvage Company of Canada.) Son but est de faire le sauvetage des épaves, des navires, des cargaisons et de la vie; aussi, faire la pêche du loup-marin, et autre; draguer, et construire des havres, quais et bassins, et autres travaux de même nature. Le siège principal de ses affaires sera à Québec, ou autre endroit convenable.

2o. "Compagnie de Pont International de Québec," dans le but de construire un pont en fer ou suspendu adapté au passage des convois de chemin de fer, des voitures et des personnes, et assez élevé pour ne pas obstruer la navigation, sur le fleuve Saint Laurent, à un point près de Québec, avec les accords nécessaires pour faire correspondance avec les voies ferrées de chaque côté du fleuve, et avec pouvoir de construire les lignes de voies ferrées nécessaires à telle correspondance.

3o. La compagnie pour construire des tramways à Montréal, Québec, Toronto, Ottawa et ailleurs, avec chars mus au moyen de machines comprimées.

CAUSE DE L'ÉLECTION CONTESTÉE DE BERTHIER.

Montréal, 30 novembre 1880.

Présents:—Les honorables juges Johnson, Olivier et Bourgeois.

Pierre Massé et al, requérants, et Joseph Robillard, intimé.

(Suite et fin.)

L'annulation de l'élection est demandée pour les actes commis, non pas par ceux qui ont agi indépendamment du candidat, mais bien par ceux qui, aux yeux de la loi, ont été ses agents. Qu'il y ait eu agence ou non, ce prétendu privilège, étranger à l'agence, est tout-à-fait immatériel, car s'il existe indépendamment de l'agence, il ne peut pas atteindre le candidat dont les actes sont maintenant jugés sur le principe qui facit per alium facit per se.

La cour n'a pas à décider dans le moment ce que peut faire un prêtre qui agit par lui-même et non pas comme agent du candidat; mais en supposant que la loi électorale accorde certains privilèges de cette nature, ils ne peuvent exister que pour le prêtre qui agit individuellement, dans l'exercice de son

ministère sacré, mais ce prêtre ne peut pas en faire bénéficier le candidat de manière à le mettre à l'abri des conséquences résultant des actes de ses agents. Il ne peut pas se réclamer de ses privilèges individuels comme étant ceux du candidat. C'est pourquoi je suis disposé à regarder cette question comme sans aucune importance dans la cause.

Si, d'un autre côté, je ne regardais pas cette question ainsi, je serais quand même d'opinion qu'elle est basée sur une fausse interprétation des faits de l'histoire et un oubli complet de la loi interprétée à l'aide des décisions les plus claires. C'est une question de droit, purement et simplement en dehors de toutes autres considérations. Spécialement ou philosophiquement, il serait peut-être difficile de décider que de deux obligations, l'une religieuse et l'autre légale, la dernière doit l'emporter, mais, comme question de droit, devant une cour de justice, il ne peut y avoir aucun doute à cet égard.

Les privilèges des membres du clergé à quelque croyance qu'ils appartiennent sont subordonnés à la loi du pays: elle leur laisse leurs droits et leur liberté dans toute l'étendue qu'ils les réclament, car la question n'est pas de savoir s'ils ont de tels droits, mais de déterminer quel effet ils pouvaient avoir dans une élection d'après un certain statut. Quelle est la limite de la loi humaine en général ou dans un cas particulier? Je refuse de discuter ce point. Pour nous elle n'en a d'autre que les limites mêmes des expressions qui la rendent. Nous sommes les officiers assermentés de la loi. Ce qu'elle dit clairement nous devons reconnaître qu'elle le dit.

J'ai demandé au savant avocat de la défense, comme d'ailleurs, c'est mon habitude, de dire tout ce qui pouvait être dit sur le sujet, c'est à dire sur la parfaite liberté qu'a le clergé catholique romain de professer et de pratiquer sa religion, et j'ai écouté avec grand plaisir tout ce qui a été dit sur le sujet par l'un des membres les plus capables de la profession; et j'ai agi ainsi parce que je suis persuadé qu'une telle habitude est bonne et utile à la justice, et qu'elle tend à faire connaître tout ce qui peut être dit par les hommes les mieux qualifiés à le bien dire.

Et j'ai agi ainsi parce que ce sujet particulier avait fait une profonde impression sur mon esprit, et pendant qu'il se trouvait soumis à ma considération, je désirais l'examiner sur toutes ses faces et trouver sa véritable nature et sa véritable portée; et j'ai trouvé enfin qu'en lui-même, il repose sur de très-bonnes bases, en vérité, mais qu'il ne peut s'appliquer avec autant de force à l'influence électorale en se plaçant au point de vue de la liberté et de la validité des élections suivant la loi humaine que j'administre. Je ne nie pas, et j'ai soumis l'objection à l'avocat du défendeur—qu'il ne puisse y avoir des cas où, en dehors des limites strictes de la loi et de la logique dans lesquelles la Cour doit agir, il serait difficile de dire qu'un prêtre ou un laïque aurait fait de l'influence indue, au moins dans le sens ordinaire du mot, simplement parce qu'il aurait fait quelque-une de ces choses, qui dans les décisions précédentes d'élections contestées auraient été regardées comme constituant une telle offense. Prenez le cas que j'ai soumis à l'avocat du défendeur—cas extrême et improbable si vous voulez—celui d'un candidat promettant de présenter une mesure pour le rappel des lois contre le vol et le meurtre fondés sur le décalogue.

Certainement que l'on ne pourra raisonnablement considérer comme un acte d'influence indue le fait de dire qu'un tel candidat et ceux qui le soutiennent mettent en danger leur salut. Cependant, en rapprochant un tel acte de la lettre du statut, il serait peut-être possible d'y voir légalement de l'influence indue, parce que le droit de voter est un droit politique protégé par le statut, et considéré simplement comme un droit politique qui doit être protégé dans sa personne; le voteur a le droit de voter comme il le veut. L'agent électoral, donc, peut avoir une opinion bien juste mais il peut avoir tort de l'émettre dans un tel but. Car la loi dit que dans un tel temps l'électeur doit être laissé libre de faire son choix, et parce qu'il y a des espèces d'influences que l'on nomme "indue," qui ne font pas appel seulement à la raison ou au jugement, mais aux impressions que l'esprit humain est susceptible de recevoir des choses les plus terribles. Je souscris à chaque mot que l'avocat de la défense a prononcé relativement à la liberté religieuse, mais je ne souscris pas aux effets qu'il veut en faire découler. Ceux à qui cette liberté religieuse a été accordée ne sont pas au-dessus de la loi ni

au dessus de leurs concitoyens. Ça été un acte grand et juste de la part de l'Etat de placer ceux à qui a été accordée cette liberté religieuse sur le même pied, relativement à leur religion particulière.

Mais, liberté religieuse et égalité sont une seule et même chose. Il en aurait été tout-à-fait autrement si la supériorité d'un ordre sur un autre—imperium in imperio—avait été établie; et alors, après une série de causes sur le sujet qu'il serait tout-à-fait inutile de citer malgré tout notre désir et notre volonté d'écouter tout ce qui pouvait être dit de part et d'autre, nous aurions refusé de considérer la question de savoir si l'autorité de la souveraineté d'Angleterre peut s'exercer dans ses Cours de justice sur tous ses sujets sans distinction, ou s'il y a quelques-uns de ses sujets qui peuvent violer la loi du pays et en même temps décliner la juridiction des tribunaux ordinaires. Appelés à juger cette contestation d'élection nous décidons la cause sur le seul acte dont nous avons parlé en premier lieu fait par M. Champeau.

Il suffit de déterminer le cas quant à la validité de l'élection; et c'est notre devoir de ne pas aller plus loin. J'ai dit que cela suffit; pour les décisions dans les cas anglais qui ont été cités, la chose est hors de doute; pour les décisions à rendre ici, dans notre pays, la loi est aussi claire et explicite sur la question de savoir si l'acte qui nous occupe constitue une influence indue.

Les cas ont été cités à la barre; ils sont bien connus et doivent être considérés par nous comme des précédents. Il n'y en a qu'un, je crois, qui n'ait pas été cité, ou du moins, cette partie à laquelle je vais faire allusion. C'est celui de Charlevoix, dans lequel un jugement bien connu et extrêmement habile a été rendu par M. le juge Routhier. Ce savant juge a soutenu qu'il n'avait pas juridiction—point sur lequel la Cour Suprême a exprimé une opinion différente—; mais quant à l'influence indue et à ce qui la constitue, le savant juge a soutenu précisément ce que nous soutenons maintenant, et ses paroles sont si claires que je me permettrai de les citer:

"En effet," dit le juge Routhier, (p. 369 de son rapport), "pour qu'il y ait intimidation, il faut que celui qui commet cette offense prive, ou menace de priver l'électeur d'un bien dont il dispose. Or les sacrements sont les biens spirituels dont le prêtre dispose suivant certaines règles que l'Eglise lui a tracées. Quand le prêtre refuse les sacrements à un électeur à cause de son vote, je comprends donc qu'un juge qui se croit compétent en matière spirituelle puisse dire qu'il y a intimidation."

Le doute qu'entretenait le savant juge regardait le pouvoir du tribunal laïque, non le caractère légal de l'acte que la preuve a établi dans la cause précédente.

Depuis le jugement de la Cour Suprême dans la cause de Charlevoix, nous n'éprouvons pas la même difficulté que le juge Routhier, relativement à la juridiction; et nous ne pouvons douter sur la loi et la raison de sa description de l'acte. Maintenant, quant aux autres cas; quoique nous n'ayons pas à prononcer sur eux relativement à la validité de l'élection, nous avons été obligés de les examiner (ce qui a nécessité un travail très-considérable) en vue de nous assurer non seulement du caractère véritable de ces cas, en eux-mêmes, mais aussi de la complexité personnelle du défendeur. Nous pourrions, sans doute, procéder en appliquant ces mêmes principes aux autres cas, et en considérant la preuve propre à chacun d'eux, mais nous éviterons à dessein de suivre ce procédé. Quoique nous ayons été obligés d'examiner et de considérer toutes ces accusations, et toute la preuve, nous ne croyons pas avoir à les discuter tout au long. Nous disons seulement que, à l'exception de M. l'abbé Loranger, nous considérons que la preuve d'influence indue et d'intimidation est claire dans tous les cas; et, sans doute, pour justifier l'application de la loi au cas présent, un seul cas suffit aussi bien que mille.

Refusant donc d'aller plus loin dans cette cause, ce qui ne serait d'aucune utilité pour la décision que nous avons à rendre présentement, nous dirons seulement que dans aucune des accusations portées, y compris celle dont nous avons déjà disposé nous ne voyons de preuve suffisante ou convaincante de complexité personnelle de la part du défendeur dans aucun des actes pour lesquels l'annulation de l'élection est demandée. Pour les mêmes raisons, il devient tout-à-fait inutile de prendre en considération la motion à l'effet de rejeter la preuve. La cause est décidée indépendamment

ment de la preuve contre laquelle le défendeur a soulevé des objections; par conséquent les pétitionnaires n'ont aucun intérêt à exiger que cette preuve soit admise, ni le défendeur à en demander le rejet.

Il ne reste plus qu'à dire que la cour annule l'élection pour influence induite et intimidation pratiquée par des agents.

**BANQUET A L'HON. M. CARON.**

A l'occasion du passage de l'honorable M. Caron à Montréal, la 8e compagnie du 65me et les principaux officiers du bataillon ont donné, samedi soir, un banquet militaire, auquel le ministre de la milice assistait, ainsi que l'honorable M. Chapleau, l'honorable M. Lorranger, le lieutenant-colonel Ouimet, M.P., M. Courso, M.P., M. Vanasse, M.P., M. Bergeron, M.P., M. le baron de Hogendorp, etc., etc.

M. Desrivieres, le digne capitaine de la 8e compagnie, présidait.

La salle était très bien décorée en drapeaux, et on voyait aux murs les inscriptions suivantes:

Nous saluons dans le ministre de la milice un compatriote!  
Religion! Patrie! Honneur!  
Bienvenue à l'honorable M. Caron. Montcalm, Lévis et de Salaberry. La défense du pays nous incombe. Bienvenue à nos hôtes distingués. Salut au vaillant colonel Ouimet. Canadiens, fils de soldats. Carillon et Chateauguay.

L'honorable M. Caron répondit à la santé du ministre de la milice dans un langage tout ministériel et en termes des plus heureux. Il porta à son tour la santé du 65e bataillon, à laquelle le lieutenant-colonel répondit non moins heureusement.

L'honorable M. Chapleau fut prié ensuite d'adresser la parole, et il charma l'assistance par une de ces improvisations enlevantes qui lui sont familières. Il dut même répondre à un *encore*, demandé à grands cris par l'assemblée.

M. Courso, M.P., et M. Desrivieres, parlèrent ensuite, ainsi que M. le baron de Hogendorp, qui rappela qu'il était lui-même volontaire dans son pays. Je ne suis pas français, dit-il, mais je crois à cette parole d'un grand homme que chacun a deux patries, la sienne et la France: je considère la France comme une patrie pour moi, et ce sentiment que je partage avec les Canadiens-Français me rapproche encore davantage de ces hôtes aimables que je devrai quitter bientôt, à mon grand regret.

La soirée de samedi a été charmante, et elle fera époque dans les annales du bataillon.

**TERESA CARRENO.**

Cette grande artiste nous arrivera décidément pour vendredi prochain.

Comme nous l'avons déjà dit, la grande artiste est accompagnée de célébrités, et rarement Québec aura eu la visite d'un aussi grand nombre d'artistes distingués à la fois.

Les concerts de Theresa Carreno seront honorés du haut patronage de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec et de Madame Robitaille.

Encore une fois, nous renouvelons aux Québécois la pressante invitation que nous leur avons déjà faite de ne pas manquer à ces concerts.

Nos lecteurs verront par l'annonce, que l'on a adopté des prix d'admission qui sont à la portée de toutes les bourses.

Nous avons sous les yeux le programme de vendredi soir, qui se compose de 13 grandes pièces; Carreno jouera *La Campanella*, de Paganini-Liszt, deux compositions de Chopin, la *Rhapsodie hongroise* No. 2, de Liszt.

Il y aura un soprano Mlle Annie Beere, et un tenor, M. Toedt, tous deux artistes distingués, puis le violoncelliste, Adolphe Fischer.

Ce sera le seul concert donné à Québec par ces artistes; il y aura de plus une séance musicale samedi après-midi.

Qu'on n'y manque pas et qu'on se le dise.

Les étoiles du monde des artistes qui nous visitent aujourd'hui sont rares. Pourtant, il fut un temps où l'on commençait par se faire *sacrer* artiste, ou asseoir sa réputation à Québec, avant de faire son tour d'Amérique. Comme c'est changé; aujourd'hui c'est New-York ou Boston qui ont le privilège de faire la réputation des artistes.

Québec ne peut plus reprendre ce rôle; il est vrai de dire que notre ville ne s'est pas toujours montrée généreuse envers les artistes; il lui faut se re-

prendre, et aller saluer Teresa Carreno, comme autrefois on allait saluer les grands virtuoses, en foule, en masse.

**A TRAVERS LA VILLE.**

L'ÉVÉNEMENT.—Demain, fête de l'Immaculée Conception, notre journal ne paraîtra pas.

HONNEUR AU MÉRITE.—M. F. X. Berlinguet, architecte de cette ville, a remporté un prix de \$1,000 pour le plan qu'il a fait des édifices parlementaires que l'on se propose d'ériger à Toronto.

SARAH BERNHARDT.—La vente des billets pour les représentations de la grande artiste a commencé hier matin à dix heures, à Montréal. 200 personnes environ ont assiégé les portes et la police a dû s'en mêler pour éviter le tapage. Deux heures plus tard, la plupart des gens étaient servis et s'étaient retirés.

ACQUITTÉS.—Les trois individus dont nous avons annoncé l'arrestation il y a quelques jours, sous accusation d'être les auteurs de l'agression de la rue de la Chapelle, ont été acquittés hier à la cour de police, faute de preuve.

ERREUR N'EST PAS COMPTE.—Une erreur typographique s'est glissée hier dans notre journal; l'individu qui sera pendu dans quelques jours à Sherbrooke se nomme Gray et non pas Guay.

**QUELS MAGNIFIQUES CADEAUX**

**UNE OFFRE EXTRAORDINAIRE**

Un envoi de 46 Harmoniums de qualité supérieure sera bientôt offert en vente à l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An à l'établissement de BERNARD & ALLAIRE, No. 6, rue de la Fabrique, Haute-Ville. Ces instruments ont été fabriqués par la Compagnie dite Smith Organ Company, ils sont tous garantis pour cinq ans. Les prix pour la circonstance seront réduits à 50 par cent au-dessous des prix réguliers.

Quelques Pianos de Weber, Behring, etc., etc., seront aussi vendus à réduction.

Des Moulins à Coudre de Singer, Williams, Wilson et Appleton seront offerts à réduction pour l'occasion.

Musique en Feuilles à moitié prix.

BERNARD & ALLAIRE, Editeurs de Musique, 6, rue de la Fabrique, Près de la Basilique.

**GRANDE REDUCTION A LA FEUILLE D'ERABLE**

BRUNET & LAURENT, Enseigne de la Feuille d'Erable.

**QU'ON SE LE DISE!**

JOSEPH DONATI, Horloger et Bijoutier, 158, rue et faubourg St. Jean, et 241, rue St. Paul, en face de la gare du Palais.

Profite de l'approche des fêtes pour rappeler à ses ornatiques et au public en général, qu'il possède dans ses deux magasins, auxquels il a fait subir des améliorations considérables, une grande variété d'objets de valeur et de fantaisie pouvant être offerts en cadeaux de Noël et du Jour de l'An.

En conséquence de la pénurie des temps, il a cru devoir faire une réduction très raisonnable sur ses bijouteries, etc.

Il offre pour trente-cinq piastres un magnifique cornet transporteur argenté valant \$50. Aussi, deux boîtes à musique tenant huit airs, pour moitié de leur valeur.

**LE PEUPLE AMERICAIN.**

Aucun peuple de l'univers ne souffre autant de la Dyspepsie, que les Américains. Quoique des années d'expérience dans la médecine n'aient pu conduire à la découverte d'un remède sûr pour cette maladie et ses conséquences, savoir: acidité de l'estomac, saignement du cœur, pituite, mal de tête, constipation, palpitation du cœur, maladie du foie, vomissement, abattement moral, débilité générale, etc., depuis la découverte des FLEURS D'AOUT DE GREEN, nous croyons qu'il n'y a pas un cas de Dyspepsie qui ne puisse être guéri immédiatement. On en a vendu 50,000 douzaines l'année dernière sans qu'une seule réclamation se soit produite. Achetés-en pour 10 cents une boîte d'échantillon chez votre pharmacien et faites-en l'essai. Deux doses vous feront un grand bien. Bouteille régulière, 75 cents.

"TEABERRY," merveilleux article pour le blanchissage des dents, en même temps que rafraîchissant pour les gencives. Cet article ne demande qu'à plaire, et il est certain d'obtenir ce but, si seulement l'on veut en faire l'essai. C'est le dentifrice à la mode du jour.

**MERES! MERES!! MERES!!!**

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les frémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME. WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade — cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce

sirop ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille. Exiger la véritable qui donne le *fac-similé* de CURRIS & PRANKINE sur l'enveloppe extérieure. En vente chez tous les pharmaciens, 25 cents la bouteille. Se méfier des contrefaçons. 27 janvier 1880.

RHUMES.—Les Pastilles de Brown pour les Bronches sont excellentes pour le soulagement des Rhumes, Maux de Gorge, Enrouement, et Affections des Bronches. Depuis trente ans ces Pastilles sont en usage et chaque année leur réputation augmente, ce n'est pas un article nouveau et inconnu, mais ses qualités ont été reconnues qu'il donne le *fac-similé* de CURRIS & PRANKINE sur l'enveloppe extérieure. En vente chez tous les pharmaciens, 25 cents la bouteille. Se méfier des contrefaçons. 27 janvier 1880.

LA GORGE.—Les Pastilles de Brown pour les Bronches agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire dans tous les cas de laryngite, de la toux, du rhume ou par trop d'exercice, et la rendant claire et distincte. Les orateurs et les chanteurs trouveront les Pastilles d'une grande utilité.

LE NOUVEAU DE BROWN.—UN MAL DE TÊTE.—Les Pastilles de Brown pour les Bronches agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire dans tous les cas de laryngite, de la toux, du rhume ou par trop d'exercice, et la rendant claire et distincte. Les orateurs et les chanteurs trouveront les Pastilles d'une grande utilité.

LE NOUVEAU DE BROWN.—UN MAL DE TÊTE.—Les Pastilles de Brown pour les Bronches agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire dans tous les cas de laryngite, de la toux, du rhume ou par trop d'exercice, et la rendant claire et distincte. Les orateurs et les chanteurs trouveront les Pastilles d'une grande utilité.

LE NOUVEAU DE BROWN.—UN MAL DE TÊTE.—Les Pastilles de Brown pour les Bronches agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire dans tous les cas de laryngite, de la toux, du rhume ou par trop d'exercice, et la rendant claire et distincte. Les orateurs et les chanteurs trouveront les Pastilles d'une grande utilité.

LE NOUVEAU DE BROWN.—UN MAL DE TÊTE.—Les Pastilles de Brown pour les Bronches agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire dans tous les cas de laryngite, de la toux, du rhume ou par trop d'exercice, et la rendant claire et distincte. Les orateurs et les chanteurs trouveront les Pastilles d'une grande utilité.

LE NOUVEAU DE BROWN.—UN MAL DE TÊTE.—Les Pastilles de Brown pour les Bronches agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire dans tous les cas de laryngite, de la toux, du rhume ou par trop d'exercice, et la rendant claire et distincte. Les orateurs et les chanteurs trouveront les Pastilles d'une grande utilité.

LE NOUVEAU DE BROWN.—UN MAL DE TÊTE.—Les Pastilles de Brown pour les Bronches agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire dans tous les cas de laryngite, de la toux, du rhume ou par trop d'exercice, et la rendant claire et distincte. Les orateurs et les chanteurs trouveront les Pastilles d'une grande utilité.

LE NOUVEAU DE BROWN.—UN MAL DE TÊTE.—Les Pastilles de Brown pour les Bronches agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire dans tous les cas de laryngite, de la toux, du rhume ou par trop d'exercice, et la rendant claire et distincte. Les orateurs et les chanteurs trouveront les Pastilles d'une grande utilité.

LE NOUVEAU DE BROWN.—UN MAL DE TÊTE.—Les Pastilles de Brown pour les Bronches agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire dans tous les cas de laryngite, de la toux, du rhume ou par trop d'exercice, et la rendant claire et distincte. Les orateurs et les chanteurs trouveront les Pastilles d'une grande utilité.

LE NOUVEAU DE BROWN.—UN MAL DE TÊTE.—Les Pastilles de Brown pour les Bronches agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire dans tous les cas de laryngite, de la toux, du rhume ou par trop d'exercice, et la rendant claire et distincte. Les orateurs et les chanteurs trouveront les Pastilles d'une grande utilité.

LE NOUVEAU DE BROWN.—UN MAL DE TÊTE.—Les Pastilles de Brown pour les Bronches agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire dans tous les cas de laryngite, de la toux, du rhume ou par trop d'exercice, et la rendant claire et distincte. Les orateurs et les chanteurs trouveront les Pastilles d'une grande utilité.

LE NOUVEAU DE BROWN.—UN MAL DE TÊTE.—Les Pastilles de Brown pour les Bronches agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire dans tous les cas de laryngite, de la toux, du rhume ou par trop d'exercice, et la rendant claire et distincte. Les orateurs et les chanteurs trouveront les Pastilles d'une grande utilité.

LE NOUVEAU DE BROWN.—UN MAL DE TÊTE.—Les Pastilles de Brown pour les Bronches agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire dans tous les cas de laryngite, de la toux, du rhume ou par trop d'exercice, et la rendant claire et distincte. Les orateurs et les chanteurs trouveront les Pastilles d'une grande utilité.

LE NOUVEAU DE BROWN.—UN MAL DE TÊTE.—Les Pastilles de Brown pour les Bronches agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire dans tous les cas de laryngite, de la toux, du rhume ou par trop d'exercice, et la rendant claire et distincte. Les orateurs et les chanteurs trouveront les Pastilles d'une grande utilité.

LE NOUVEAU DE BROWN.—UN MAL DE TÊTE.—Les Pastilles de Brown pour les Bronches agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire dans tous les cas de laryngite, de la toux, du rhume ou par trop d'exercice, et la rendant claire et distincte. Les orateurs et les chanteurs trouveront les Pastilles d'une grande utilité.

**Annouces Nouvelles.**

**Salle de Musique.**

**L'Événement Artistique de la Saison.**

Sous le patronage distingué de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et de Madame Robitaille.

**DEUX GRANDS CONCERTS**

DONNES PAR

**MME. THERESA CARRENO**

L'ÉMINENTE PIANISTE

AURONT LIEU

**VENDREDI SOIR**

ET

**SAMEDI APRÈS-MIDI**

LES 10 ET 11 COURANT.

Voici les noms des artistes qui assisteront Mme Carreno:

Mlle ANNIE E. BEERE, Contralto Favori.  
M. THEO. J. TOEPI, le célèbre Tenor.  
M. ADOLPHE FISCHER, le Laïco, Violoncelle.  
M. GEORGE W. COLLY, Directeur.

PRIX D'ADMISSION.—Le soir: Sièges réservés, 75 cents; Admission, 50 cents; Galeries, 25 cents. L'après-midi: Adultes, 50 cents; Enfants, 25 cents.

On peut retenir des sièges au magasin du Capt. Holwell, Québec, 7 décembre 1880.

LE MEILLEUR  
**Tabac à Fumer**  
LE MEILLEUR  
**Tabac à Chiquer.**  
Aussi que les autres, ce tabac est le plus pur et le plus doux.  
Il est excellent pour la cigarette!  
C'est le meilleur et le meilleur marché.  
Qu'on se le dise!

**A VENDRE.**

Un Sleigh double avec Peau d'Ours, un Sleigh simple (Cotter) avec Peau de Buffle, un Tréteau et plusieurs Sets de Harnais.

Très bas prix pour argent comptant.

S'adresser au No. 9, RUE STE. ANGELE, Haute-Ville.

Québec, 7 décembre 1880—256fs

**Banque Union du Bas-Canada**

**Dividende No. 30**

AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE DE DEUX CENT, sur le Fonds-Capital payé de cette institution, a été déclaré pour le semestre courant, et qu'il sera payable à la Banque, et à ses Succursales, le et après LUNDI, le TROISIÈME jour de JANVIER 1881. Les Livres de Transfert seront fermés du 16 au 31 Décembre inclusivement.

Par ordre du Bureau, P. MAC EWEN, Caissier.

Québec, 6 décembre 1880—jd

**LES CURR ET MARGUILLERS DE LA GUVERNE ET FAMILIÈRE L'ARROISSE DE SENE AGATHIE, dans le District de Québec.**

Demandeurs, EUSEBE LAFLEUR, ci-devant de la paroisse de Ste. Agathe, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur.

Vu la motion présentée de la part des demandeurs, et le rapport d'un huissier fait au bref de sommation émané en cette cause; et vu qu'il n'appert que le défendeur Eusebe Lafleur, a laissé son domicile dans la Province de Québec, mais qu'il possède des biens dans celle-ci, il est par le Procureur de la Cour Supérieure, pour le District de Québec, ordonné que par avis à être publié deux fois en langue française dans L'Événement, papier-nouvelles publié en cette langue dans la Cité de Québec, et deux fois en langue anglaise dans le Daily Telegraph, papier-nouvelles publié en cette langue dans la Cité de Québec, le dit défendeur soit assigné à comparaître sous deux mois de la dernière publication du dit avis, pour répondre à la demande des dits demandeurs et que faute par lui de ce faire, il soit permis aux dits demandeurs de procéder contre lui comme dans une cause par défaut.

Vraie et pie, J. B. R. DUFRESNE, Dép. P. C. S.

VIDAL & DIGNNE, Procureurs des Demandeurs, 6 décembre 1880—21

**Huîtres! Huîtres!**

**100 Quarts d'Huîtres**

BOUCTOUCHES et CARAQUETTES gelées et non gelées, rendues à domicile, à vendre pour \$1.25 LE QUART.

J. B. M. DION, Epicier, 13, Côte Ste. Geneviève.

Québec, 3 décembre 1880.

**Événement de Beaux Meubles, Piano, etc., etc.,**

**Vendredi, le 10 Déc.,**

à notre Salle d'Événement, rue et faubourg St. Jean.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'Événement, VENDREDI, le 10 DÉCEMBRE, à notre Salle d'Événement, rue et faubourg St. Jean, un magnifique assortiment de Meubles de Ménage consistant en un bon Piano carré de 61 octaves en bon Ordre, Se 1 de Salon en Noyer Noir couvert en Cuir, Sofa Français, Chaises turques, Bergère, Canapé, Tapis de Tapisserie, Sideboard, Tables à Dîner, Bergères, Commodes, Couchettes doubles et simples et une grande quantité d'autres effets. Aussi — Une magnifique Peau d'Ours, deux Peaux de Buffle et une magnifique Montre en Or ayant coûté très cher. Le tout vendu absolument sans réserve. Les effets seront visités toute la journée.

La vente à DEUX heures précises. OUL. LEMIEUX & CIE., Encanteurs.

Québec 6 décembre 1880.

**PRESENTS POUR LES FÊTES**

Le plus grand et le plus bel

**ASSORTIMENT**

**CETTE VILLE!**

**PRIX**

DE 25 cents à \$13.00.

**FYFE, WRIGHT & LEITCH**

RUE LA FABRIQUE.

Québec 4 décembre 1880.

**CIE. D'ASSURANCE MUTUELLE**

**CONTRE LE FEU**

**De la Cité de Québec.**

Une deuxième Assemblée de cette Assurance aura lieu LUNDI, le 27 DÉCEMBRE, à la Salle du Patronage, rue St. George. Les soussignés invitent donc respectueusement tous ceux qui s'intéressent au succès de cette entreprise de s'y rendre, afin de prendre les mesures nécessaires pour organiser la Compagnie et lui permettre de commencer ses opérations aussitôt que possible.

N. B.—S'adresser pour toutes informations que l'on désirera, de 2 à 4 heures P. M., au No. 112, RUE RICHELIEU, Faubourg St. Jean.

Prospectus français et anglais donnés sur demande. Québec, 2 décembre 1880.

**Cadeaux! Cadeaux!**

Nous tenons à informer le public qu'à l'occasion des Fêtes de Noël et du JOUR DE L'AN nous avons importé des différents pays du monde une quantité d'objets d'art, tels que:

Vases à Bonquet, Chandeliers, Statues, Pots à l'Eau, Corbeilles et Épergnes en Argent, ainsi qu'un magnifique assortiment de Contellerie. A ceux qui nous feront l'honneur d'une visite, nous serons heureux de faire constater les réductions énormes que nous avons faites sur une foule d'articles que nous avons décidés de vendre sans délai, tels que:

Services à Dîner, Services à Toilette et bon nombre d'objets en plâtre.

Nous tenons toujours en mains au plus bas prix du marché: L'Huile Astrale, l'Huile Kerosine et l'Huile ordinaire.

**RENAUD & CIE.**

Québec, 1er décembre 1880.

**PORTE-MUSIQUE**

(MUSIC FOLIOS)

à ressorts, pour relier la musique

**ENVELOPPES A MUSIQUE**

En Toile et en Cuir

Prix depuis 3 centimes à \$4.50.

En vente chez A. LAVIGNE, Editeur de Musique, 25, rue St. Jean, (Banque d'Épargne)

Québec, 2 décembre 1880.

**DEMANDE.**

Le soussigné paiera un prix raisonnable pour les articles suivants, savoir:

LE REPERTOIRE NATIONAL, publié par J. Houton, les 7 derniers livraisons de la 3ème année du susdit journal publiée à Montréal par Lovell en 1849.  
LES SOUVENIRS CANADIENNES, la quatrième année complète publiée à Québec par Proussseau Frère en 1864.  
HISTORY OF LOWER CANADA, par Robert Christie, publié en 1854 par Thomas Cary. Le cinquième volume seulement.  
PREMIER ANNUAIRE DE L'UNIVERSITE LAVAL.  
S'adresser au No. 146, RUE DESFOSSÉS, St. Roch, Québec  
Québec, 1er décembre 1880—3m

CONVENTION DE TRANSPORT.

Sous ce titre, la Minerva, de Montréal, publie certains détails du contrat qui a été signé à Québec, le premier du courant, entre le gouvernement de la province et la compagnie du South Eastern. Voici ces détails :

A partir de la date de l'acte, l'administration du chemin de fer du Nord s'engage à transférer au South Eastern, à Longueuil ou à Sorel, à l'option du gouvernement, tout le fret à destination des localités desservies par le South Eastern et les lignes avec lesquelles il est en relations, le New-York Central, l'Hudson River et le Delaware & Hudson Canal, à des conditions au moins aussi favorables que peut en accorder le Grand Tronc.

Le South Eastern devra paver au chemin de fer du Nord deux cents par mille par chaque passager voyageant, auquel elle aura délivré des billets de première ou de seconde classe, et un centin et demi pour les billets d'aller et retour.

L'administration du chemin de fer du Nord s'engage à faire construire un nombre de chars suffisant pour le trafic que devra créer cette convention, dans la proportion de trente pour cent des chars nécessaires; le South Eastern fournira la balance, c'est-à-dire soixante-dix chars par cent; ces chars seront spécialement affectés au trafic direct, et en plus des exigences du trafic local.

Les conditions de transport du fret seront réglées, de temps à autre, entre les parties contractantes.

Dans le cas de vente ou de location du chemin de fer du Nord au syndicat du Pacifique canadien, cette convention pourra prendre fin dans cinq ans; autrement elle se continuera pendant neuf ans.

Il va sans dire que les deux administrations s'engagent à se favoriser mutuellement de toute leur influence et d'augmenter mutuellement leur trafic, puisque toutes deux en profitent.

La ligne du South Eastern est très favorablement située, en vue du commerce de l'ouest; et avec la correspondance de Longueuil, de Sorel, d'Ottawa, de Lévis, le chemin de fer du Nord offre au moins autant de facilité au commerce étranger qu'aucune autre compagnie, et nous n'avons plus à craindre le monopole dont nous avons trop longtemps souffert.

Cet arrangement va donner une nouvelle impulsion à l'entreprise du tunnel; il devient maintenant une entreprise provinciale, destinée à donner au commerce du nord de l'Amérique une direction nouvelle, et dont nous retirerons une large part de bénéfices.

TELEGRAPHIE GENERALE

Paris, 6.—Les poursuites intentées contre l'évêque de Valence étaient motivées par une lettre que le prélat avait écrite au sous-secrétaire des cultes, en réponse à la circulaire du gouvernement invitant les évêques à renvoyer les professeurs jésuites des séminaires diocésains. Cet acquiescement est un rude coup porté au gouvernement, qui doit maintenant se trouver heureux de n'avoir pas poursuivi le Père Montsabrè pour le sermon qu'il a prononcé à l'anniversaire de Lacordaire.

Le ministre des finances émettra pour 750,000,000 de francs de rentes rachetables à 85 pour retirer une partie des sécurités de l'emprunt de guerre et les rembourser à un taux plus bas.

Le match international de billard entre Vignaux et Slosson commença le 20 courant. La partie sera en 3,000 points et non 3,500, comme on l'avait annoncé par erreur. John Gibelin, un Français, a été choisi comme arbitre. Slosson s'exerce au Grand Hôtel et Vignaux au Café de la Paix. Hier Slosson a fait une série de 122 points.

Berlin 6.—D'après le dernier recensement, la population de cette ville est de 1,118,000 âmes; elle a plus que doublé depuis 1860.

Téhéran, Perse, 6.—Plusieurs milliers de pèlerins revenant de La Mecque, ont été retenus à Bagdad, en conséquence de l'attaque de trois caravanes par les Kurdes qui ont tué et blessé plus de cinq cents pèlerins.

Waterford, 6.—A une grande assemblée de la ligne agraire qui a eu lieu hier, Parnell a dénoncé le gouvernement comme étant trop tyrannique pour régler convenablement la question des terres.

On a présenté au grand agitateur les franchises de la cité.

FAITS DIVERS.

EXPLOSION D'UNE LAMPE.—Vendredi dans la nuit, une lampe remplie d'huile de pétrole fit explosion et alluma un commencement d'incendie chez M. P. Décoteau, à Trois-Rivières, qui faillit avoir les suites les plus désastreuses, la lampe étant dans la chambre mortuaire où reposaient les restes de Madame Décoteau. A la suite de l'explosion les tentures prirent feu et n'eut été la présence de MM. Narcisse Grenier et Félix Décoteau, la hardiesse avec laquelle ils arrachèrent les tentures et les transportèrent dehors le feu aurait fait des progrès incontrôlables et les autres personnes de la famille, qui sommeillaient dans l'étage supérieur, auraient été dans l'impossibilité de se sauver.

M. Grenier et M. Décoteau ont reçu des brûlures si considérables qu'ils seront plusieurs semaines hors d'état de pouvoir travailler.

LE MEURTRE DE RENAULT.—La commission chargée de déterminer la condition mentale d'Amédée Bigot a tenu hier sa seconde séance. Le docteur Hardy, médecin des Tombs, dépose avoir découvert chez le prisonnier les signes d'une paralysie générale du cerveau. A l'exemple de la plupart des aliénés, Bigot tient énormément à ne pas passer pour tel, et il affirme en toute occasion qu'il jouit de la plénitude de sa raison. Le docteur Owens, de l'hôpital St. Vincent, a vu Bigot dans cet hôpital et n'a rien remarqué en lui de nature à faire supposer une aberration mentale. Le docteur aliéniste Kernan a fait trois examens de Bigot et le tient pour irresponsable de ses actes. Le docteur Spitzka est d'avis que le prisonnier souffre d'une affection cérébrale. Il se souvient qu'il s'est tranché le cou avec un rasoir, mais il ne se souvient pas d'avoir tué Mme Renault, et sa conviction est qu'elle s'est tuée elle-même. Il n'est pas aliéné dans l'acceptation absolue de ce terme, mais il est certainement victime d'un désordre cérébral qui lui enlève probablement la responsabilité. Le docteur Schapps considéré Bigot comme rationnel et responsable.

L'enquête est ajournée à midi.

PARCE DE CROQUE-MORT.—On télégraphie d'Halifax :

Un de ces derniers soirs, un jeune homme nommé Chapman traversait un cimetière, à Fort Lawrence. Deux ou trois autres jeunes gens, voulant s'amuser à ses dépens, se sont enveloppés dans des draps blancs et ont couru après lui. Depuis lors, Chapman a le délire, et l'on craint qu'il ne recouvre jamais la raison.

LYNCH.—Un nègre nommé Dan Smith, jugé avant hier à Palasky, Tennessee, pour tentative d'outrage sur une jeune fille, a été condamné à vingt-un ans de pénitence. La sentence était à peine prononcée que quelques hommes sont entrés en courant dans la salle d'audience et saisissant le prisonnier à la barbe des juges et de la police, ils l'ont entraîné au pont de Richland et pendu.

MARI JALOUX.—Patrick McNamee, marchand de chevaux à Pittsburg et mari d'une femme dont il pourrait être le père, a pour voisin Thomas Haney, expressman et célibataire. Celui-ci vit en très bon termes avec Mme McNamee, mais il n'est pas aussi bien vu du mari qui a remarqué que le jeune homme avait des attentions indiscrettes pour sa femme. Mardi soir Haney est allé en compagnie de sa mère, faire visite à Mme McNamee qui se trouvait seule à la maison. Ils ont passé la soirée le plus gaiement possible. Vers dix heures le voisin est allé chercher du charbon à la cave. Pendant qu'il remontait il a été tpt à coup attaqué par le mari qui lui a enfoncé un couteau entre les deux épaules. McNamee était rentré plus tôt qu'on ne croyait et en apprenant que le jeune homme était avec sa femme, il avait décidé d'en finir une fois pour toutes. Haney n'a pas été tué sur le coup, mais on ne pense pas qu'il en revienne. Le meurtrier a été arrêté.

VILLE SOUTERRAINE.—Une dépêche de Washington dit que M. James Stephenson, attaché au service géologique des Etats-Unis, a appris dernièrement de quelques Indiens l'existence d'anciennes cavernes à une quarantaine de mille de Santa Fé, Nouveau-Mexique, et à 10 milles du Rio Grande. Guidé par eux, il a trouvé une ville composée de grottes creusées dans le roc d'une gorge longue de 30 milles et qu'un homme blanc n'avait encore vue. C'est la plus grande ville de ce genre qui ait jamais été découverte. Les maisons sont creusées à 45 ou 20 pieds dans le rocher. M. Stephenson en a examiné plusieurs et a trouvé dans

chacune des objets qu'il suppose être les restes de leurs anciens occupants. Un autre géologue est d'avis que ces grottes ont servi d'habitation à des Indiens dans les temps modernes et que les objets qui s'y trouvent ne sont pas les restes des propriétaires primitifs, mais des débris d'armes et ustensiles usés par le temps.

VENTES PAR LE SHERIF.

—Arthur Robitaille contre Pierre Dorval.—Un emplacement avec maison en bois situé rue Latourville, de 133 pieds en superficie. Pour être vendu au bureau du shérif à Québec, le 9 décembre, à 10 heures a. m.

—La Corporation de Québec contre William Moutier.—Un emplacement situé rue St. François, de 55 sur 61 pieds 9 pouces, avec bâtisses dessus construites. Pour être vendu au bureau du shérif à Québec, le 9 décembre, à 10 h. a. m.

—Henri Bolduc contre Dame Domitille Rochon veuve de Siméon Gascon.—1. Un terrain situé rue Richelieu, de 21 pieds 10 pouces sur 54 pieds, avec bâtisses dessus construites. 2. Un autre terrain situé rue St. Olivier, de 21 sur 65 pieds, avec bâtisses dessus construites. Pour être vendu au bureau du shérif à Québec, le 9 décembre, à 10 heures a. m.

—Joseph Calvete Brunet et Pierre Laurent contre Dame Delphine Williams, épouse de John Auld.—1. Un lot de terre situé rue St. François, de 19 sur 50 pieds, avec bâtisses dessus construites. 2. Un autre lot de terre situé même rue, de 15 sur 50 pieds. Pour être vendus au bureau du shérif à Québec, le 9 décembre, à 10 h. a. m.

MAGASIN de FRUIT

ET DE

Charcuterie Française

DE

ED. ROUMILHAC

Toujours en mains, un grand assortiment de Saucisses, Saucisson de Boulogne, Tête en Fromage, Jambon, Bas de Cotes roulés, etc.

Le meilleur choix de Pommes de table et pour cuire, Raisin Malaga, Poires de Californie, Oranges et Citrons d'Espagne.

Aussi—Beurre frais et salé de première qualité, Œufs, etc.

BOUQUETS et FLEURS du COLONEL RHODES, Agence chez ED. ROUMILHAC. Véritables Huîtres de Baltimore, à 25 centimes la canistère.

Rappelez-vous le No. 12, RUE ST. JEAN, Haute-Ville, Québec, 30 novembre 1880—lm

CADEAUX

DE

NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

Le soussigné profite de l'approche des fêtes pour rappeler à ses pratiques et au public en général, qu'il possède dans son établissement une grande variété d'objets pouvant être offerts en cadeaux de Noël et du jour de l'An, tels que : Cadres en Velours, en Bois richement finis pour Portraits, Albums, Autographes-Albums, Scrap-Books, Porte-cartes, Porte-monnaie, Cartes de visites, Livres de Prières en Ivoire, en Velours et en Ouir de Russie, Livres de Piété de la Jeune Eglise, Apostolat de la jeune chrétienne, Livres d'Histoire reliés, Charolais en Nacre de corail, en Ambre et en Us montés en Argent, Croix, Médailles en Argent, Images de toutes sortes, etc.

Aussi—Français, Galions, Cadres en Or et en Argent, mi-Bn, Brandy, Gin, Sherry, Vin de Porto, Vin de Cote, Vin de Taragone, etc.

En conséquence de la rareté de l'argent, il a cru devoir faire une réduction considérable.

L. G. LEFÈVE, Libraire, 19, rue Basile, Haute-Ville, Québec, 29 novembre 1880.

Avoine et Foin achetés.

N. C. CORMIER, de la Station de Somerset, Québec, achètera de l'avoine belle et nette, et du foin pur mil, de première qualité, par charge de char. Un échantillon de l'avoine, et le plus bas prix pour livraison à bord des chars, à une station du Grand Tronc ou de l'Intercolonial, ainsi que le plus bas prix par tonne pour le foin Pressé, livré à bord des chars à une station du Chemin de fer du Nord, du Grand-Tronc ou de l'Intercolonial, et la quantité garantie que pourra contenir les chars, devra accompagner chaque offre de vente.

25 novembre 1880—lm

ARSÈNE BOISJOLY

Horloger et Bijoutier

199, rue et faubourg St. Jean

QUEBEC

Répare les Montres, Horloges, Bijoux et tous les Instruments d'Architecture. Prix modérés. Québec, 25 novembre 1880—3m

Louis F. Birroughs, M.D.L.L.B.

AVOCAT

No. 4, St. Lawrence Chambers

RUE ST. PIERRE, Québec, 15 novembre 1880—lm

A VENDRE.

Deux Glacières pouvant contenir environ 2,000 tonnes, et situées dans le quartier St. Louis. Elles possèdent toutes les commodités pour le magasinage et l'expédition de la glace. L'une d'elles possède une grande cour et une écurie de quatre places. Conditions faciles. Si elles n'ont pas été vendues d'ici au 24 Décembre prochain, elles seront offertes à l'enchère ce jour à et sur les lieux mêmes, à onze heures du matin. S'adresser à

JNO. MUSSON & CIE. Québec, 15 novembre 1880.

A VIS

Est donné par le présent que l'on demandera au parlement du Canada, à sa prochaine session, une charte pour constituer en corporation une compagnie sous le nom de "Compagnie de Pont In-Strational de Québec", dans le but de construire un pont en fer ou suspendu adapté au passage des convois de chemin de fer, des voitures et des personnes, et assez élevé pour ne pas gêner la navigation, sur le fleuve Saint-Laurent, à un point près de Québec, avec les abords nécessaires pour faire correspondance avec les voies ferrées de chaque côté du fleuve, et avec pouvoir de construire les lignes de voies ferrées nécessaires à telle correspondance.

A. HUGEL, Montréal, 29 novembre 1880—2mls

Nouvelles Etoffes pour Robes.

Nouveaux Velours Noirs, Nouveaux Velours de Couleurs, Nouveaux Draps à Manteaux, Nouveaux Linitations de Pelletterie, Nouveaux Etoffes pour Blouses.

Un joli assortiment de ces effets vient d'être reçu chez

GLOVER, FRY & CIE.

Confection de Robes et Manteaux

Les deux départements sus-mentionnés sont très-bien organisés, sous la surveillance de personnes très expérimentées et aidées de couturières compétentes.

GLOVER, FRY & CIE.

Nouveaux C apeaux de Castor, Nouveaux Rubans, Nouveaux Fours et Dentelles, Nouveaux Fleurs pour Garnitures de Tête, Nouveaux Parures de Tête, Nouveaux Bonnets en Dentelle.

Toutes commandes exécutées avec soin, ponctualité et à des prix satisfaisants.

GLOVER, FRY & CIE.

Québec, 28 novembre 1880.

ALLUMEURS

PATENTÉS DU DR. BRADLEY.

(Brevetés le 23 Février 1877)

La meilleure préparation et la plus économique offerte au public jusqu'à ce jour

Pour Allumer le Feu

La seule préparation en usage depuis 1877 dans les différents Bureaux du GOUVERNEMENT PROVINCIAL, à L'HOTEL-DE-VILLE de Québec, dans les PHARES DU GOLFE, ainsi que chez beaucoup de familles.

L'Allumeur vaut mieux et il est cinq fois moins dispendieux que le bois mou ordinairement employé.

Il occupe peu d'espace, ne fait ni poussière, ni saleté et épargne beaucoup de trouble et de temps.

Il n'y a guère de maisons en ville et les domestiques, tout en se servant de bois mou, n'emploient pas par permission ou en cachette, l'huile de charbon pour allumer les poêles.

On évitera ce grand danger et cette dépense en se servant des allumeurs, qui n'exigent d'ailleurs aucune autre substance inflammable, pas même le papier.

Les chiffons de papier ainsi écon misés chaque mois rapporteront à peu près ce que coûtent les Allumeurs.

Un seul Allumeur suffit pour enflammer le bois franc, et deux pour le charbon.

Mis en vente dans toutes les quincailleries, papeteries, librairies, etc. et se vendant à 15 cents.

Economisez votre huile de charbon et votre argent.

En vente chez tous les principaux épiciers. Québec, 25 novembre 1880—lm

A VENDRE

A LA

Librairie A. T. Garant

No. 17 et 19, RUE ST. JEAN,

(Porte voisine de la Banque d'Epargne.)

Encyclopédie du XIXe siècle en 63 volumes, in-8, broché.

Canotille Or et Argent mi-fin.

France Galion Corde

Papiers de Soie de toutes couleurs

Papiers de Soie Carmin

Albums Photographiques, Cartes en Velours, Images de fantaisie, pour le Jour de l'An, nouvellement reçues.

Cartes de Noël et du Jour de l'An.

Images religieuses de Létaillé.

Québec, 24 novembre 1880.

A VENDRE.

30 verges de Prelats Anglais de la première qualité, valant \$1.40 pour 75 cents, en parlant orire, venant du SS. Cyrille, naufragé à l'île d'Antioch.

JOS. VANDRY, Marchand à Commission, Rue Sous-le-Port, No. 32, Basse-Ville, Québec, 23 novembre 1880.

A. TOUSSAINT.

107 quarts d'Huîtres

Entregelées à \$1.50

Québec, 23 novembre 1880.

Huîtres ! Huîtres !

AUX AMATEURS.

400 quarts venant d'être reçus et que nous vendons :

St. Simon.....\$3.00 par quart.

Bedewine.....3.00 "

Coquyne.....2.75 "

Cote de vin.....2.50 "

Malpeque.....2.50 "

Chez A. TOUSSAINT, 78, rue St. Jean, TOUSSAINT & FRERE, 11, rue St. Pierre. Québec, 17 novembre 1880.

ELZEAR CHAREST

Architecte et Dessinateur

no. 62, rue St. Augustin.

Architecture et dessins de tous genres, incluant la surveillance des travaux, estimés, toisés, etc. ou vrages, etc., etc. Québec, 13 novembre 1880.

Avis aux Cultivateurs.

On trouvera chez M. P. T. LEGARE, rue St. Valier, St. Sauveur, des Cribles de toutes sortes.

P. T. LEGARE, Marchand d'Instruments Aratoires, Rue St. Valier, St. Sauveur, Québec, 8 octobre 1880—3m

PAS DE DÉCEPTION

SAUVEZ VINGT PAR CENT

EN ACHETANT TOUTES VOS

MARCHANDISES

SECHES

Au Bon Marche

COIN DES RUES ST. JEAN ET COLLIERIE

HAUTE-VILLE.

N. GARNEAU.

Québec, 4 novembre 1880.

TERRE A VENDRE

Une magnifique terre de 11 arpents de front sur 60 de profondeur située dans la paroisse de Beaudry, comté de Montmagny, à 10 minutes de marche de l'Eglise, avec maison, grange, écurie et autres dépendances. Le tout dans la meilleure orche et à des conditions libérales. Pour plus amples détails s'adresser sur les lieux au propriétaire

M. NAZAIRE HOFFMAN, ou à Québec à CHS. E. DIGNÉ, Marchand, Côte Lamontagne, 28 octobre 1880.

Immense Sacrifice !

Vente Sans Réserve

D'UN FONDS DE

MARCHANDISES SECHES

ENDOMMAGÉES PAR

L'Eau et la Fumée

CHEZ

Mme. J. O. LABBE

No. 30, rue St. Georges,

Faubourg St. Jean.

Pour faciliter une vente rapide de ces marchandises, une REDUCTION CONSIDÉRABLE ET SANS PRÉCEDENT a été faite sur toutes les marchandises.

Les acheteurs sont invités de venir au plus tôt faire une visite au No. 30, rue St. Georges, où a eu lieu le récent incendie et pour profiter des avantages qui y ont été offerts.

Québec, 12 novembre 1880.

Chemin de Fer Intercolonial.

1880—SAISON D'HIVER—1880

Le et après LUNDI, le 29 NOVEMBRE, les Trains marcheront tous les jours, les Dimanches exceptés, comme suit :

Laisseront la Pointe-Lévis

Temps de Chemin Québec.

Express pour Halifax et St. Jean

Accommodation et Malle. 8.10 A.M. 7.55 A.M.

Accommodation et Malle. 9.30 A.M. 9.15 A.M.

Fret.....6.45 P.M. 6.30 A.M.

Arriveront à la Pointe-Lévis

Express d'Halifax et de St. Jean

Accommodation et Malle. 8.05 P.M. 7.50 P.M.

Accommodation et Malle. 3.40 P.M. 3.25 P.M.

Fret.....5.20 A.M. 5.05 A.M.

Les trains qui vont à Halifax et à St. Jean se rendront à leur destination le Dimanche; ceux qui partiront de St. Jean et d'Halifax arriveront à Campbelltown.

Le char Pullman attaché au convoi qui laisse la Pointe-Lévis les Mardis, Jedis et Samedis, se rendra directement à Halifax, et celui qui suivra le convoi les Lundis, Mercredis et Vendredis, ira droit à St. Jean.

D. POTTINGER, Surintendant en Chef, Bureau du Chemin de Fer, Moncton, N.-E., 24 novembre 1880.

26 novembre 1880.

Mrs. Wilson's

MYSTIC PILLS

Ces Pilules guérissent la leucorrhée (pertes blanches), menstruation douloureuse, ulcération de la matrice, maladie des ovaires, et généralement toutes les maladies du sexe. Elles sont préparées avec le plus grand soin sous la surveillance personnelle d'un médecin qui a fait de ces maladies une étude spéciale de plusieurs années.

Les Pilules Mystiques de Mme. Wilson sont vendues par tous les pharmaciens, à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5, ou seront expédiées par la maille sur réception de l'argent, en adressant

CIE. DE MEDECINE DE GRAY, Toronto, Ont., Canada.

En vente chez R. McLeod et Frs., E. Burke, rue la Patrie; J. J. Valdon, 122, rue St. Joseph; St. Roch; P. Matias et J. Vernier, rue St. Jean, et tous les pharmaciens de Québec.

31 mai 1880.